

DEPARTEMENT
Moselle
CANTON
FREYMING-MERLEBACH
COMMUNE
FREYMING-MERLEBACH

REPUBLIQUE FRANCAISE

Liberté - Egalité - Fraternité

N° 2023/18

ARRETE PORTANT MODIFICATION DE LA DATE DU MARCHÉ DE LA VILLE DE FREYMING-MERLEBACH EN RAISON DE L'ASCENSION

Le Maire,

Vu l'article L. 2224-18 du Code Général des Collectivités territoriales ;

Vu l'arrêté n° 35/2013 portant règlement du marché de la Ville de Freyming-Merlebach, et notamment son article 2 ;

CONSIDERANT que le jeudi 18 mai est un jour férié en raison de la fête de l'Ascension, il convient de modifier le jour de la tenue du marché hebdomadaire.

ARRETE

Article 1er : Le marché hebdomadaire du jeudi 18 mai 2023 sera avancé au mercredi 17 mai 2023 de 14H00 à 18H00 ;

Article 2 : Mme la Directrice Générale des Services est chargée de l'exécution du présent Arrêté.

Article 3 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Strasbourg dans un délai de deux mois à compter de sa publication

Fait à Freyming-Merlebach,

Le ... 09 Mai 2023

Le Maire
Pierre LANG

Affiché en Mairie le 09/05/2023 -
pour une durée minimum de 15 jours

Accusé de réception en préfecture 057-215702408-20230509-2023-A18-AR Date de télétransmission : 09/05/2023 Date de réception préfecture : 09/05/2023

